

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre 2023 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHEL, Adjoint au Maire.

Date de convocation : 07 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice :	19
Présents :	10
Absents excusés :	7
Absents :	2

Présents : MM. CANTIN, DUPONT, FONMARTY, GRANEREAU, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, SPERANZINI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. ALFONSO-CHARIOL, CANTE, CURELY, DURAND, GUÉ, LAGUILLON, ROSSI,

Mme ALFONSO-CHARIOL a donné pouvoir à M. MICHEL
M. CANTE a donné pouvoir à Mme GRANEREAU
Mme CURELY a donné pouvoir à M. DUPONT
M. DURAND a donné pouvoir à M. SPERANZINI
Mme ROSSI a donné pouvoir à Mme LOREAU

Absents non excusés : MM. ALLAIRE, BUTON

Secrétaire de séance : Madame LOREAU.

Délibération n° 2023.11.04

Objet : Emprunt pour réhabilitation du Presbytère

Suite à une erreur d'instruction par le Crédit Mutuel du Sud- Ouest de notre demande de crédit votée lors de la séance extraordinaire du 13 juillet dernier.

Le Conseil Municipal doit de nouveau délibérer l'obtention d'un emprunt de 400 000 € auprès du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

Conditions financières :

- Montant emprunté : 400 000 €
- Durée en mois : 240
- Taux fixe : 4,03 %
- Montant 1ère échéance : 29 510,94 €
- Frais de dossier : 400 €
- Versement des fonds possible en plusieurs fois dans un délai de 3 mois à compter de la date de fin de validité de l'offre.
- Les dates d'échéances se situent au 30 du mois et pour le mois de février au dernier jour du mois.
- Remboursement anticipé : Sauf clauses particulières, les conditions de remboursement anticipé sont celles définies par les Conditions Générales en vigueur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame la Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation des fonds.

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 15 novembre 2023,

Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.